

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement, en partie ou en totalité, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon, ni dans tout autre juridiction où une telle publication, distribution ou diffusion serait interdite par la législation applicable.



Archamps (France), le 24 mars 2021 à 7h00 CET

Genkyotex annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du DPS en France d'un montant d'environ 5,05 M€

Genkyotex (Euronext Paris & Bruxelles : FR0013399474 – GKTIX), société biopharmaceutique, leader des thérapies NOX (la « Société »), annonce aujourd'hui le résultat de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») en France dont la souscription s'est déroulée du 8 mars au 19 mars 2021 inclus.

Le montant brut de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élève à 5.046.553,10 € et se traduit par la création de 2.347.234 Actions Nouvelles, au prix de souscription unitaire de 2,15 €.

L'augmentation de capital en France a fait l'objet, au cours de la période de souscription, d'une demande globale par les actionnaires de la Société et cessionnaires de DPS de 2.798.761 Actions Nouvelles, dont 2.250.487 à titre irréductible et 548.274 à titre réductible.

Au total, l'intégralité des 2.347.234 Actions Nouvelles offertes par la Société dans le cadre de l'Augmentation de Capital ont été souscrites par les actionnaires de la Société et les cessionnaires de DPS, dont 2.250.487 Actions Nouvelles à titre irréductible et 96.747 Actions Nouvelles à titre réductible.

Le conseil d'administration de Genkyotex, réuni le 23 mars 2021, a constaté le montant des souscriptions et arrêté les termes définitifs de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en France décidée le 25 février 2021 et dont le prix a été fixé le 1^{er} mars 2021 par le directeur général de la Société, agissant sur subdélégation du conseil d'administration.

Utilisation du produit de l'augmentation de capital

Le produit de l'émission des Actions Nouvelles est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations jusqu'au 30 juin 2021 et en particulier pour :

- rembourser à Calliditas Therapeutics AB (publ) le prêt relais consenti par cette dernière le 1^{er} mars 2021 pour un montant maximal de 2,4 millions d'euros, avec échéance de remboursement au 30 juin 2021 ;
- continuer les travaux avec les autorités américaines et européennes sur le design et préparer le lancement d'une étude de Phase II/III dans la CBP avec setanaxib à haute dose ;

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement, en partie ou en totalité, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon, ni dans tout autre juridiction où une telle publication, distribution ou diffusion serait interdite par la législation applicable.

- poursuivre la recherche et développement sur les autres indications du setanaxib ;
- poursuivre le développement de molécules de nouvelle génération inhibitrices de NOX1/4 ;
et ;
- financer son fonds de roulement ainsi que les dépenses courantes et de structure de la Société.

Résultat de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital en France a fait l'objet, au cours de la période de souscription, d'une demande globale par les actionnaires de la Société et cessionnaires de DPS de 2.798.761 Actions Nouvelles (soit 119,24% du montant de l'Augmentation de Capital proposée), dont 2.250.487 Actions Nouvelles demandées à titre irréductible (soit 80,41% de la demande), et 548.274 Actions Nouvelles demandées à titre réductible (soit 19,59% de la demande), étant précisé que les actions souscrites à titre réductible ne peuvent être allouées qu'à hauteur du nombre d'actions disponibles après souscriptions à titre irréductible, à savoir 96.747 Actions Nouvelles.

La demande à titre réductible sera en conséquence allouée à hauteur de 96.747 Actions Nouvelles réparties selon un coefficient d'attribution de 0,00910311. Ce coefficient est calculé sur le nombre de droits appuyant la souscription faite à titre irréductible, sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandée à titre réductible.

À l'issue de la période de souscription ouverte en France qui s'est achevée le 19 mars 2021, le montant brut de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, s'élève donc à 5.046.553,10 euros et se traduit par l'émission de 2.347.234 Actions Nouvelles, à un prix de souscription unitaire de 2,15 euros, correspondant à un taux de souscription de 100% dont :

- 2.250.487 Actions Nouvelles (correspondant à 95,88% des Actions Nouvelles) qui ont été souscrites à titre irréductible ;
- 96.747 Actions Nouvelles qui ont été souscrites à titre réductible (correspondant à 4,12% des Actions Nouvelles).

L'actionnaire principal de la Société, la société Calliditas Therapeutics AB (publ), qui détenait 10.459.626 actions représentant 89,1% du capital, a souscrit à l'augmentation de capital à titre irréductible à hauteur de sa quote-part du capital, soit 2.091.925 Actions Nouvelles, ainsi que pour 56.410 Actions Nouvelles par exercice de droits de souscriptions acquis sur le marché pendant la période de négociation des DPS, et, à titre réductible, à hauteur de 95.215 Actions Nouvelles. Par suite de ses souscriptions à titre irréductible et à titre réductible, Calliditas Therapeutics AB (publ) se verra ainsi attribuer 2.243.550 Actions Nouvelles, soit 95,56% de l'augmentation de capital et détiendra 12.703.176 actions de la Société correspondant à 90,2 % du capital et des droits de vote théoriques de la Société (voir note (1) sous le tableau ci-dessous).

Le capital de la Société post-augmentation de capital s'élèvera à 14.083.408 euros, divisé en 14.083.408 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et d'Euronext Bruxelles sont prévus le 26 mars 2021.

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement, en partie ou en totalité, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon, ni dans tout autre juridiction où une telle publication, distribution ou diffusion serait interdite par la législation applicable.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN FR0013399474).

Incidence de l'émission sur la structure de l'actionnariat et la situation de l'actionnaire

Le tableau suivant présente la répartition du capital, à la connaissance de la Société, avant et après la réalisation de l'augmentation de capital.

	Avant l'Augmentation de Capital		Après l'augmentation de capital	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote théoriques
Calliditas Therapeutics ⁽¹⁾	10 459 626	89.12%	12 703 176	90.20%
Elias Papatheodorou ⁽²⁾	46 667	0.40%	46 667	0.33%
Auto-détention ⁽³⁾	9 243	0.08%	9 243	0.07%
Flottant	1 220 638	10.40%	1 324 322	9.40%
Total	11 736 174	100%	14 083 408	100%

(1) Le nombre d'actions indiqué ne tient pas compte de la détention par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce. Il est rappelé à cet égard que 46.667 actions de la Société (représentant 0,40% du capital de la Société avant réalisation de l'Augmentation de Capital) émises au bénéfice de M. Elias Papatheodorou dans le cadre de l'exercice de stock-options sont indisponibles et ont fait l'objet d'un mécanisme de liquidité conclu avec Calliditas Therapeutics AB (publ) (cf. notamment D&I 220C5122 du 24 novembre 2020). Ces actions sont présentées ici séparément.

(2) Il est précisé que Monsieur Elias Papatheodorou n'a ni exercé, ni cédé ses DPS dans le cadre de l'augmentation de capital.

(3) Actions détenues respectivement au 1^{er} mars et au 23 mars 2021 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux.

Incidence de l'émission sur les capitaux propres par action

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2020 et du nombre d'actions composant le capital social de la société au 8 mars 2021) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1,07	1,17
Après émission des 2.347.234 Actions Nouvelles	1,25	1,34

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement, en partie ou en totalité, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon, ni dans tout autre juridiction où une telle publication, distribution ou diffusion serait interdite par la législation applicable.

(1) En prenant pour hypothèse l'exercice de la totalité des droits donnant accès au capital, soit 666.312 bons de souscription détenus par le fonds YA II PN Ltd qui lui donnent le droit de souscrire à 66.845 actions nouvelles de la Société et 3.916 stock-options, dans chaque cas hors prise en compte des ajustements liés à la présente Augmentation de Capital. Le prix d'exercice de ces droits est très supérieur au cours de bourse de la société (18,70€ pour les bons de souscription, 16,65€ et 9,07€ selon les plans pour les stock-options).

Calendrier indicatif du règlement livraison de l'augmentation de capital et de l'admission des Actions Nouvelles

26 mars 2021

Règlement-livraison/Emission des Actions Nouvelles.

Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Paris et Euronext Brussels

Absence de prospectus

En application des dispositions de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'AMF, l'Augmentation de Capital n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF car le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépassait pas 8 millions d'euros.

Les investisseurs peuvent consulter le [document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2020 sous le numéro D. 20-0434](#), le [rapport financier semestriel 2020 publié le 17 septembre 2020](#), ainsi que le [communiqué de presse du 18 février 2021 sur les résultats financiers annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2020 comprenant un résumé des états financiers](#), disponibles sans frais sur le site internet de la Société.

À propos de Genkyotex

Genkyotex est une société biopharmaceutique leader des thérapies NOX, cotée sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et Euronext Brussels. Son approche thérapeutique unique est basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX qui amplifient de nombreux processus pathologiques comme les fibroses, l'inflammation, la perception de la douleur, l'évolution du cancer et la neurodégénérescence. Genkyotex développe un portefeuille de candidats médicaments représentant une nouvelle classe thérapeutique ciblant une ou plusieurs enzymes NOX. Son candidat médicament le plus avancé, le setanaxib (GKT831), un inhibiteur des enzymes NOX1 et 4, a attesté d'une activité anti-fibrotique dans un essai clinique de Phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP). Des essais cliniques avec le setanaxib dans la CBP et le cancer de la tête et du cou sont prévus en 2021 et des essais cliniques initiés par des investigateurs dans le diabète de type 1 et de néphropathie diabétique (DKD) et dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique qui entraîne la fibrose des poumons, se poursuivent.

Plus d'information sur le site www.genkyotex.com

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement, en partie ou en totalité, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon, ni dans tout autre juridiction où une telle publication, distribution ou diffusion serait interdite par la législation applicable.



CONTACT

GENKYOTEX

Alexandre Grassin

CFO

Tel.: +33 (0)5 61 28 70 60

investors@genkyotex.com

NewCap

Dušan Orešanský

Tel.: +33 1 44 71 94 92

genkyotex@newcap.eu

Note de mise en garde

Ce communiqué de presse peut contenir des informations de nature prévisionnelle concernant les objectifs de la Société. Ces énoncés prospectifs sont établis sur la base des hypothèses, estimations et attentes de la direction de Genkyotex et sont soumis à certains risques et incertitudes tels que la capacité de la société à mettre en œuvre sa stratégie, les tendances de marché, l'évolution des technologies et de l'environnement compétitif, les évolutions réglementaires, les risques industriels et cliniques ainsi que tous les risques associés au développement de la Société. Ces facteurs ainsi que d'autres risques et incertitudes peuvent empêcher la Société d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent communiqué de presse et, par voie de conséquence, les résultats réels peuvent différer de ce qui y est indiqué. Les facteurs qui pourraient influencer les résultats futurs incluent également, sans être exhaustifs, les incertitudes liées au développement des produits de Genkyotex qui pourrait ne pas aboutir, les incertitudes liées aux autorisations de commercialisation des produits donnés par les autorités administratives compétentes, ainsi que tout facteur qui pourrait influencer la capacité de Genkyotex à commercialiser les produits qu'elle développe. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, décrits dans le document d'enregistrement universel de Genkyotex déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2020 sous le numéro D. 20-0434, et aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels Genkyotex est présent. Les produits de Genkyotex sont à ce jour utilisés exclusivement dans le cadre d'essais cliniques. Ils ne sont pas disponibles en dehors de ces essais ou à la vente.

Restrictions

Le présent communiqué de presse a été préparé à des fins d'information uniquement et les informations contenues dans le présent communiqué ne sont pas destinées à être publiées, diffusées ou distribuées dans des juridictions où leur publication, diffusion ou distribution rendrait nécessaire la publication d'un prospectus ou tout autre document, un enregistrement ou une qualification, ou l'approbation ou toute autre décision de quelque autorité en vertu de la législation applicable dans la juridiction concernée, étant précisé qu'aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire une telle publication, un tel enregistrement ou une telle qualification, ou une telle approbation ou autre décision dans une quelconque juridiction. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre ou une invitation à procéder à une acquisition ou à une souscription de titres de la Société, ni une offre ou une invitation à procéder à une acquisition ou à une souscription de titres de la Société

Ne pas publier, distribuer ou diffuser directement ou indirectement, en partie ou en totalité, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon, ni dans tout autre juridiction où une telle publication, distribution ou diffusion serait interdite par la législation applicable.

dans toute juridiction où une telle offre ou invitation n'est pas autorisée sans enregistrement ou qualification ou sans approbation ou autre décision de quelconque autorité en vertu de la législation applicable dans la juridiction concernée, ou lorsqu'une telle offre ou invitation ne remplit pas les conditions requises en vertu de la législation applicable dans la juridiction concernée. La publication, diffusion ou distribution de ce communiqué et des informations relatives l'Augmentation de Capital, l'offre d'Actions Nouvelles et/ou de DPS peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certaines juridictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué ou de ces informations sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Toute infraction à ces restrictions peut constituer une violation des lois ou réglementations de la juridiction concernée. Genkyotex décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.